



interliaisons

- Page 2 : La mise en place du dispositif coopérant - référents (Jocelyne Boyer)
- Page 2 : Etat des forces organisées (Olivier Jouchter)
- Page 4 : Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (Françoise Vagner)
- Page 8 : L'actualité (Chantal Petitjean)
- Page 10 : Point sur la solidarité financière de la manifestation du 3 juin (Maurice Lecomte)
- page 11 : Dossier europe (Hubert SCHWIND)
- Page 13 : La mobilisation du 30 septembre (le tract U.C.R.)

septembre
2014
N° 109

*Nouvelle journée d'action unitaire des retraités
le 30 septembre pour exiger
la revalorisation des pensions.*

PERMANENCES UCR -CGT

SEPTEMBRE

Du 2 au 4 septembre	GRENON Jean Pierre et ESCOTTE Jeannine
Du 9 au 11 septembre	POUSSIER Marie Paule et BOUGOIN Jacques
Du 16 au 18 septembre	SCHWIND Hubert et DEFORTESCU Nicole
Du 23 au 25 septembre	LECOMTE Maurice et GERVAIS Chantal

OCTOBRE

Du 30/9 au 2 octobre	PETITJEAN Chantal et LEFEVRE Jacques
Du 7 au 9 octobre	SENEPART Michel et GILET COLARD Claude
Du 14 au 16 octobre	CAU Cathy et PACAUD Michel
Du 21 au 23 octobre	SANCHEZ Jacques et LAPORTE Alain
Du 28 au 30 octobre	FLORET Jean Pierre et LICHIERE Françoise

Contact : 01 55 82 83 73 ou 01 55 82 83 74 - En cas d'absence : 01 55 82 83 82

Le prochain Comité Général de l'U.C.R. se déroulera les 2 et 3 décembre prochain. Les travaux commenceront le 2 décembre après-midi et le 3 toute la journée.

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
29	30	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

	Commission exécutive		Bureau
	Intersyndicale		Journée d'action intersyndicale

	Commission exécutive		Bureau
	Journée d'action		Rencontre Vie syndicale UFR/USR et Vie nouvelle

Réunion de travail sur le dispositif « Coopérants »



Introduction de Jocelyne Boyer

Chers Camarades,

Pour la plupart d'entre nous, les vacances sont terminées, nous espérons qu'elles vous ont permis de faire le plein d'énergie.

Pour certains encore qui ont choisi le mois de septembre, parce qu'amoureux de la cueillette des champignons, ils arpentent les chemins forestiers, d'autres les bords de mer, plus calmes en juillet et août.

Nous avons décidé néanmoins de vous proposer de nous réunir aujourd'hui en demi-journée de travail sur notre dispositif « Coopérants », présenté par Olivier à la CE du 19 juin dernier, et dont j'ai la responsabilité du suivi. Je serai bien évidemment à la disposition des Camarades absents ce jour pour échanger avec eux sur nos objectifs de travail.

L'actualité sociale, économique, politique qui sera développée demain dans les travaux de la CE, en cette rentrée sociale 2014, confère au mouvement syndical d'engager le plus rapidement possible les salariés actifs et inactifs dans l'action revendicative.

Dans ce contexte, la CGT a un rôle important à jouer pour rassembler et faire agir le monde du travail.

L'action du 3 juin a conforté l'utilité de notre syndicalisme retraités, les 20 000 retraités à Paris dont une majorité de syndiqués et sympathisants CGT représente une force qu'il faut continuer de mettre en mouvement, mais surtout une force syndicale à élargir que nous voulons concrétiser dans la campagne d'adhésions que nous avons décidée dans notre Congrès.

Notre dispositif de coopération qui va s'appuyer sur l'ensemble de la Direction de l'UCR se donne cette ambition.

D'autant plus que nous sommes convaincus que le Tour de France des USR a fortement contribué au succès de ce 3 juin.

Le dispositif de « Coopérants », animé hier par les membres du Bureau, que nous élargissons aujourd'hui aux membres de CE, fait partie des outils qui doivent nous permettre de poursuivre et d'amplifier la dynamique du Tour de France.

Une Direction de l'UCR en prise avec les Organisations, avec la volonté d'atteindre ensemble les objectifs que nous nous sommes fixés lors de notre 10ème Congrès. Après échange avec François et Olivier, en partant des interventions de membres de la CE, en tenant compte de certaines observations quant aux propositions faites pour certains d'entre eux, que nous avons modifiées avec leur accord, nous pourrions arrêter « la feuille de route » suivante en quatre points, celle-ci servant de trame commune pour l'ensemble des coopérants :

- 1° Mise en œuvre des décisions du 10ème Congrès.
- 2° Ecoute des problématiques rencontrées dans les USR.
- 3° Aide au premier Dirigeant.
- 4° Faciliter les liens USR/UFR et USR/UCR.

Nous vous proposons de faire le point d'avancée de notre dispositif « Coopérants » une fois par trimestre avec le Bureau, une fois par an avec la CE de l'UCR.

Merci de votre attention, à vous la parole.

État de nos forces organisées- Syndicalisation : où en est-on ?



Chers Camarades,

Vous vous souvenez qu'il était prévu d'échanger sur le plan de syndicalisation 2014/2017 lors de la réunion de la CE du 19 juin. La journée d'actions des chemins et la participation réduite à cette Commission exécutive, nous a conduits à reporter ce point à la réunion d'aujourd'hui. C'est peut-être bien ainsi, car la situation sur notre état d'organisation a changé, ce qui m'invite à aborder les choses différemment par rapport au 19 juin.

L'examen de notre état d'organisation effectué en août pour les exercices 2013 et 2014 n'est pas bon.

106 496 FNI 2013, réglés à Cogétise à la date du 5 août

À la date du 5 août, 106 496 FNI 2013, ont été réglés à Cogétise. 108 897 FNI avaient été réglés l'année dernière à la même époque. C'est 2401 de moins d'une année sur l'autre. Non seulement

c'est un nouveau retard, mais il est d'une ampleur que nous n'avons pas observée depuis longtemps.

Pour être encore plus précis sur la réalité de notre situation d'organisation, il faut mesurer qu'il nous manque 5350 FNI 2013, pour être à 100% de nos forces organisées par rapport à l'exercice 2012 clos. A titre de repère, j'indique que moins de 3000 FNI ont été réglés entre le 1er septembre et

le 31 décembre 2013. Nous sommes sur des fins d'exercice qui provoquent traditionnellement, assez peu de paiements à Cogétise.

Si l'on devait rester sur ce rythme de règlement, nous terminerions l'année avec 109 445 syndiqués, soit 2401 de moins. C'est une projection pragmatique et mathématique qui relève du constat, ce qui ne veut pas dire qu'il faille la valider et s'en contenter. J'y reviendrais.

24 USR en progression, 62 en retard

En étudiant la situation dans le détail, on s'aperçoit que si 24 USR sont en progression, 62 sont en retard, parfois de façon conséquente. Sans chercher à ne stigmatiser aucune des organisations concernées, mais les constats s'imposent à nous, les 10 USR les plus en retard totalisent un déficit de 3766 FNI. Une d'entre elles est particulièrement concernée. Il s'agit de la Seine Maritime qui a elle seule totalise un retard de 1555 FNI. Cela s'explique, mais cela ne se justifie pas au regard des règles de vie de la C.G.T. Je pense que Nicole Defortescu en dira un mot.

Observons la situation à partir des UFR. 6 d'entre elles sont en avance. Les 27 autres, en retard. Les 10 UFR les plus en retard totalisent un déficit de 4697 FNI.

La FNME, les ports et docks, les métaux et les cheminots sont les plus concernés, mais elles ne sont pas les seules.

Nous connaissons la situation et je dis à nouveau qu'il ne s'agit pas de distribuer des bons ou des mauvais points, mais plus que jamais les situations d'organisation doivent être examinées ligne par ligne, dans toutes les sections, USR et UFR. Il nous reste 4 mois pour agir, intervenir, corriger toutes les situations qui peuvent l'être. Le temps nous est compté. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité interpeller nos organisations sans attendre. Vous trouverez une copie du courrier adressé en ce sens aux UFR et aux USR. Mais la spontanéité à ses limites. Je pense qu'il est de la responsabilité de la direction de l'UCR de s'emparer de la situation.

C'est l'occasion de mettre en mouvement ce que nous avons décidé. Je fais référence au besoin de donner vie à notre plan « coopérants référant » sans tarder, avec l'idée d'interpeller nos organisations sur leur situation d'orga en même temps que nous allons impulser l'activité revendicative et le besoin d'actions, notamment pour la journée du 30 septembre.

Nous savons que la question du rapport de forces n'est pas momentanée et qu'il s'agit de s'inscrire dans une construction longue en y engageant les moyens nécessaires.

Lors de la réunion du 10 juin avec les organisations ciblées par le plan de syndicalisation, je rappelais qu'avec 111 846 syndiqués, le taux de syndicalisation des retraités était de 0,83%.

Plus de syndiqués pour la rapport des forces

C'est incroyable ce que nous avons été capables de faire le 3 juin avec moins d'1 % de syndiqués retraités. Attention toutefois !

Une telle mobilisation ne peut dissimuler une fragilité qui persiste et les difficultés à rassembler encore plus largement. Il serait dangereux de considérer que l'on peut s'en sortir avec le nombre que l'on est. Une des caractéristiques de la C.G.T. est de prétendre à un syndicalisme de masse. A n'en pas douter, la faiblesse du syndicalisme français pèse dans le rapport de force et dans notre capacité à se faire entendre.

En disant cela, nous devons convaincre celles et ceux qui n'en sont pas toujours persuadés, que la syndicalisation du plus grand nombre est une condition essentielle pour gagner sur nos revendications.

La question de la syndicalisation n'est pas nouvelle dans la C.G.T. Elle revient régulièrement dans le débat, sans parvenir vraiment à déboucher sur un renforcement conséquent, ce qui peu produire un certain scepticisme.

C'est d'autant plus vrai que depuis sa création l'UCR perd des adhérents chaque année.

Lors de ces dernières années, nous avons donné du sens, du corps au syndicalisme retraités dans la C.G.T. C'est aujourd'hui un atout considérable pour ouvrir une nouvelle période, avec des ambitions notamment en termes de renforcement.

Plan de syndicalisation

Oui, nous avons besoin d'un plan de syndicalisation, mais pas d'un énième qui dure quelques semaines et peine à se traduire dans les territoires. Nous avons besoin d'un plan qui s'inscrit dans la durée, qui cerne des objectifs, qui responsabilise l'ensemble du corps militant.

Avec l'aide de l'espace vie syndicale confédéral, nous avons construit un plan de syndicalisation sur 3 ans, qui fixe de façon prioritaire, les 7 UFR qui ont le plus gros potentiel de départs à la retraite sur cette période. Nous traiterons avec elles, prioritairement, de la question de la continuité syndicale.

20 USR sont également ciblées. 10 d'entre elles le sont déjà par un plan de syndicalisation avec leur UD.

Une première réunion s'est tenu le 10 juin. Elle a rassemblé 6 UFR sur 7 et 11 USR sur 20. 5 organisations se sont excusées. Toutes ont montré un grand intérêt, de nombreuses questions, problématiques ont été posées, des idées avancées.

L'échange de ce jour avec la commission exécutive de l'UCR constitue une étape pour avancer dans notre plan de travail.

Dix membres de la CE se sont portés volontaires pour participer à l'activité de la Vie Syndicale de l'UCR. Avec eux et quelques membres des USR et UFR, nous allons commencer à réfléchir pour faire rapidement des propositions qui contribueront à structurer, organiser notre travail.

Nous sommes convenus d'un calendrier et nous le tiendrons. L'organisation militante se met en place. Avec Maurice LE-COMTE, nous devons considérer les moyens financiers à mettre en oeuvre pour les 3 budgets à venir.

Notre campagne va supposer la mise à disposition de moyens de communication. Nous disposons de moyens et de supports importants. Je pense aux outils existants tels que Vies Nouvelle, inter-liaisons, UCR actualités, notre site internet. D'autres aspects sont à considérer, comme celui de la formation syndicale qu'il convient certainement de hisser à la hauteur de nos ambitions, la mise à disposition d'argumentaires, etc.

Bref, nous avons besoin d'un plan de travail réfléchi collectivement, avec des premières contributions à mettre à disposition assez rapidement.

Dans cette réflexion, il est certainement utile de réfléchir aux conditions que nous pouvons créer pour une remise du FNI 2015 dynamique.

A la demande de certains camarades, le nouveau dispositif « coopérants-référents » a été modifié et accepté.

Il est souhaité à l'avenir de faciliter les liens entre l'UCR et les USR, en particulier lors des interventions dans les départements. Afin de recenser et d'évaluer les problèmes, il est demandé le concours des responsables car l'UCR n'est pas là pour organiser la tutelle des USR, et le premier dirigeant se sent un peu isolé. Peut-être un bilan trimestriel permettrait-il une meilleure connaissance des régions. Il est constaté que 75% des USR ont été rencontrées avant le dernier congrès.

Donc en résumé, si l'on veut avancer, il faut se mettre d'accord sur les priorités, tisser des liens avec les responsables d'USR et aussi avec les UD, établir une feuille de route et construire un fichier de tous les contacts pouvant faciliter les déplacements. Ce projet est ambitieux mais réalisable si tout le monde y participe sérieusement, en particulier lors des permanences.

Il faut identifier les enjeux et les besoins régionaux. à l'issue de notre Commission Exécutive, établir une feuille de route et prendre les contacts utiles

La C.E.
a
décidé

dans toutes nos régions. il y a obligation d'être en accord avec les UD au risque de ne pas au bout de nos démarches.

Sur la syndicalisation il faut impliquer les actifs dans cet optique et travailler sur la proximité, sur ceux qui sont déjà en retraite et militent dans les milieux associatifs. il est demandé à Jacques SANCHEZ de faire des propositions pour relancer la syndicalisation avec les associations et notamment dans LSR. Besoin de mettre en place un collectif de travail très rapidement.

C'est la première année depuis 2007 où nous régressons.

Sur les quatre axes développés par Jocelyne la prise de décision est :

- Immédiatement : relance dans tous les organismes du paiement des cotisations 2013 et 2014 (il manque plus de 5000 FNI par rapport à 2012)
- Rappeler que l'organisation de ce plan est pour 3 ans
- Mandat est donné à Jacques Sanchez pour faire des propositions à la CE dans le premier semestre.
- Se donner les moyens nécessaires

Il est ensuite souligné l'importance de la revue « Vie Nouvelle » ainsi que le recensement des besoins des UFR.

Loi d'adaptation de la société au vieillissement



Françoise Vagner

L'objectif de ce point à l'ordre du jour est de plusieurs ordres : tout d'abord, être tous au même niveau d'information sur la loi d'adaptation de la société au vieillissement et son devenir. La précédente commission exécutive avait eu ce débat lors de la consultation de Michèle Delaunay, ex-ministre. Il est important que la nouvelle l'ait aussi ; ensuite avoir une vue globale des positions des uns et des autres et enfin examiner quelles actions menées pour obtenir ce que nous voulons.

Tout d'abord, où en est-on ? Ce projet de loi est passé au Conseil des ministres le 3 juin. Une session extraordinaire de l'Assemblée Nationale se tiendra du 8 au 20 septembre, qui doit avoir l'examen de ce projet de loi à son ordre du jour (entre autres) puisque Laurence Rossignol reste notre secrétaire d'Etat et Marisol Touraine notre ministre, après le changement de gouvernement. Le Sénat qui est en pleine élection ne siègera pas immédiatement. Le vote final n'interviendra donc, au mieux, que fin 2014, pour une application fin du 1er semestre 2015. Cela nous laisse du temps pour la bataille...

Rappel

Peut-être est-il nécessaire de revenir, brièvement, sur le déroulement des choses : fin 2013, consultation de madame Delaunay, alors secrétaire d'Etat aux personnes âgées entre autres, avec l'ensemble des organisations, organismes, professionnels ou associations relevant du champ de la loi. La CGT (confédération, fédérations, UCR) a participé à l'ensemble des réunions thématiques qui ont été proposées.

Il faut rappeler que le gouvernement a engagé une concertation, pas une négociation. Les organisations syndicales

n'ont donc pas à donner leur avis sur ce projet. Toutefois, il est important que la CGT en ait un.

Il y a un nouveau projet de loi, puisque nous avons changé de ministre, mais il n'est guère différent dans les grandes lignes de celui de Michèle Delaunay, et pour cause : cette loi étant une loi d'orientation et de programmation, il est obligatoire qu'elle soit soumise à l'avis du Conseil économique, social et environnemental. Ce qui a été fait en mars 2014, avec Daniel Prada, CGT, rapporteur pour la section des affaires sociales de la plus grande partie de l'avis et avec un membre CFDT de la section cadre de vie

pour la partie logement. J'y reviendrai. Si la loi comportait des modifications, il faudrait la refaire passer au CESE !

Toutefois, entre-temps, les nouvelles orientations en matière de territoire sont tombées. La disparition des départements, à terme, si elle se produit, remet en cause toute la partie représentation locale des retraités et personnes âgées, les futurs ex-CODERPA. Toute cette partie a donc été ôtée.

La commission des Affaires sociales de l'assemblée a voté le 16 juillet quelques amendements qui ne sont pas majeurs.

L'avis porté par la CGT sur le premier projet garde donc toute sa validité. A ceci près qu'il faudra dire ce que nous voulons pour la représentation des retraités et personnes âgées localement, une représentation de proximité étant essentielle. Mais pour cela nous avons le protocole signé entre le CNRPA et l'Association des Départements de France, dans lequel les organisations de l'UCR ont été très impliquées (et que vous avez dans le dossier)

Un projet de loi qui va dans le bon sens

La CGT porte sur ce projet de loi l'appréciation générale qu'il va dans le bon sens et qu'il est un point d'appui pour aller plus loin. Tout d'abord, cela fait 10 ans qu'une loi est attendue sur ce sujet. Ensuite la volonté de changer le regard de la société sur le vieillissement est un progrès réel. D'ailleurs, nous regrettons la disparition du « retraité » qui fait place « à la personne âgée », en contradiction avec l'objectif de la loi, qui, lui, qui en élargit le champ à l'ensemble des retraités. Faut-il rappeler que c'est tout le travail de l'UCR depuis plus de 10 ans. Les plus de 60 ans représenteront 30% de la population d'ici une quinzaine d'années. Ce phénomène oblige à repenser l'organisation et le développement de la société en fonction de cette donnée. L'activité bénévole développée par les retraités durant les 25 à 30 ans que va durer la retraite devient essentielle pour la cohésion sociale. Tout autant que le développement et la professionnalisation du salariat accompagnant les personnes en état de fragilité. Toute la société, toute la CGT sont concernés.

Des avancées et des limites

Le recours aux assurances privées, prôné par Nicolas Sarkozy dans le précédent mandat présidentiel, est écarté.

D'autres objectifs de la CGT n'y figurent pas : l'aide à l'autonomie n'est toujours pas intégrée dans la Sécurité sociale, alors que nous souhaitons voir le handicap pris en compte de la naissance à la mort, comme un des aléas qui a prévalu à la constitution de la « Sécu ». La barrière d'âge n'est toujours pas supprimée –on est une personne handicapée avant 60 ans, ayant droit à des prestations liées au handicap. Après 60 ans, on devient « personne âgée » ayant droit à des prestations liées à l'âge (beaucoup moins favorable)-. Or, la loi de 2005 sur le handicap donnait 5 ans pour supprimer cette différence. La notion de «grands services

publics de l'autonomie » n'est pas abordée. La révision de la grille AGGIR pour l'évaluation du degré de perte d'autonomie n'a pas été retenue, il serait pourtant souhaitable que la notion « de projet de vie » des personnes figure, dans une évaluation moins médicale et plus sociale.

Enfin et surtout, le financement de ce projet de loi par la seule Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie - la CASA -, soit 645 millions d'euros, n'est pas à la hauteur des ambitions du projet et de la réponse aux besoins des personnes âgées.

Par ailleurs, le fait de repousser dans un deuxième temps la partie concernant les maisons de retraite médicalisées ne répond pas à l'urgence de la situation. Les enjeux financiers sont encore plus importants dans ce domaine. Il apparaît d'ailleurs évident qu'il n'est pas dans les objectifs du nouveau gouvernement de s'attaquer à cette deuxième partie.

Les caisses nationales de la Sécu se sont prononcées et c'est le vote défavorable des 13 voix unanimes du MEDEF, de la CGPME et de l'UPA qui l'a emporté. (Pour CFDT et CFTC -- abstention FO - prise d'acte CGT et CGC). En ce qui concerne la prise d'acte de la CGT, c'est une décision confédérale. La CGT n'a pas été partie prenante de l'écriture du projet, elle a pris acte des avancées du projet de loi, des limites et des insuffisances constatées.

Beaucoup d'organisations, d'organismes, d'associations ont des positions proches de la nôtre, en particulier la demande d'une prestation universelle versée quel que soit l'âge, et font les mêmes critiques. Toutes s'inquiètent de la faiblesse des fonds supplémentaires alloués. C'est un vivier potentiel pour des actions à mener.

Le Conseil économique, social et environnemental a été saisi début 2014 par le gouvernement. Il faut savoir que les avis du CESE sur saisine gouvernementale sont tenus à la lettre de saisine qui en fixe formellement le cadre. C'est la CGT qui a porté le rapport avec Daniel Prada, le nouveau responsable « autonomie » de l'UCR (absent aujourd'hui pour quelques jours de vacances bien méritées puisque nous avons travaillé pour la confédération une partie de l'été). Mais il faut bien voir que ce n'est pas un rapport CGT ! Pourtant, bien au-delà de l'avis sur le projet de loi, il a formulé des recommandations propres à de nouvelles avancées et là encore c'est un véritable point d'appui pour les luttes à venir. Il faut apprécier le vote du CESE (qui comporte l'ensemble de la société civile) sur un tel sujet : 156 votants, 152 pour, 3 contre, 1 abstention. Il est à remarquer que le patronat n'a pas la même position que dans les Caisses de Sécu !

Le projet de loi est ce qu'il est. Ce dont il nous faut discuter, c'est de la bataille à mener pour aller plus loin.

Il comporte beaucoup de sujets. Plutôt que de prendre le projet dans son intégralité, nous pourrions en prendre quelques unes, les plus essentielles :

Regardons quelques points:

1) Le financement de l'APA avec un travail d'harmonisation de l'évaluation sur tout le territoire français. Le financement, qui n'a pas été traité, ni dans le projet de loi, ni dans l'avis du CESE (ce qu'on ne lui demandait pas) est bien évidemment au cœur de la bataille. Toutes les études s'accordent à dire qu'il n'est pas si important. La CFDT propose qu'il passe par la CSG. La CGT dit qu'il doit passer par le financement de la Sécurité sociale (nouveau besoin, nouveau financement) sans réellement se prononcer sur la manière dont il faut le faire : instaurer une cotisation « employeur », une cotisation « salarié » ? La CGT est très divisée là-dessus, comme pour porter au même niveau CSG des actifs et des retraités (pour les imposables). Le débat lancé sur un financement renouvelé de la Sécu est d'ailleurs au point mort.

Notre seule proposition concrète qui semble ne pas faire débat, c'est de restaurer l'impôt sur les successions comme il l'était en 2007 (dont la plupart d'entre nous étaient déjà, de fait, exonérés, la loi Sarkozy n'avait fait qu'exonérer les plus riches) et d'en prélever une part pour le financement des maisons de retraites. Ceci afin que ce soit l'ensemble des patrimoines qui contribuent au financement et non les seules familles qui ont déjà le malheur d'avoir un proche en perte d'autonomie.

2) Dans ce financement, la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie). Nous ne sommes pas d'accord pour ce nouveau prélèvement sur les retraites. Et nous restons en désaccord. Cela dit, les prélèvements sont effectifs ! Doit-on s'en désintéresser de ce fait, ou doit-on exiger qu'ils servent au financement de ce pour quoi ils ont été prélevés ? 450 millions en 2013, 645 millions en 2014 (année pleine), certes, versés à la CNSA, mais pendant que diminuait le montant de la CSG versé à la CNSA ! et au FSV (Fond solidarité vieillesse) qui doit relever directement de l'État ! Et en 2015, rebelote ?

Le 2ème collège du CNRPA (les organisations syndicales et les associations) se réunit demain avec les professionnels pour examiner les batailles à mener pour que la CASA soit versée à ceux pour qui elle est prélevée. Le CNRPA a émis un avis sur la loi, auquel nous avons beaucoup participé. Ce ne sont pas les propositions de la CGT, mais beaucoup s'en rapprochent (vous l'avez dans les dossiers). Proposition pourrait être faite à cette réunion d'aller plus loin que la seule CASA ?

3) La gouvernance, c'est une question de démocratie : nous revendiquons la participation des organisations syndicales en tant que telles, à l'échelon national et local.

Dans le cadre de la prévention et des aides techniques, le projet de loi crée une « conférence des financeurs » pour coordonner l'ensemble des financeurs (Assurance maladie, CNAV, Caisses de retraites, Conseil généraux, ARS...) pour définir les actions de prévention et l'accès aux aides techniques. La diversité des acteurs rend nécessaire une

telle coordination. Toutefois, la composition de cette conférence n'est pas satisfaisante. En effet, les usagers n'y figurent pas. Or, les retraités sont les premiers financeurs. Il faut que les organisations syndicales et les associations de retraités y participent, ou bien que la structure de concertation locale des retraités, personnes âgées et handicapées y soit intégrée.

Enfin, la création d'un Haut conseil de l'âge qui remplacerait le CNRPA (comité national des retraités et personnes âgées) et les missions qui lui sont attribuées peuvent nous convenir. En revanche, nous ne pouvons accepter que les organisations syndicales de retraités, qui participaient au CNRPA, aient disparu dans la loi. Il est important qu'elles y figurent, es qualité, aux côtés des associations et à part égale avec elles, sans attendre d'hypothétiques décrets.

Aux dernières nouvelles (toutes fraîches, d'hier grâce à Jacqueline Farache), la rapporteure de la loi, Martine Pinville, propose de réfléchir à l'instauration d'un haut conseil de la famille, des âges et de l'enfance. C'est-à-dire de fondre le haut conseil de la famille (HCF) et le futur haut conseil de l'âge, avant même que celui-ci soit créé ! Il faudra y être vigilants. Cela risque de noyer le poisson pour la famille, pour les retraités et pour les enfants ! François rencontre notre secrétaire d'Etat, cet après-midi...

Nous nous étions élevés, lors la création la CNSA contre le déséquilibre de sa composition qui fait que l'État peut quasiment à lui seul prendre les décisions. L'entrée de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM) et la Caisse d'Assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAV) est importante. Toutefois, elle ne prendra de valeur démocratique que si ce sont les Conseils qui sont représentés et non les directeurs, tout en considérant que cela ne suffira pas à un véritable rééquilibrage.

4) L'allocation de perte d'autonomie

La revalorisation et l'amélioration de l'Allocation de Perte d'Autonomie est une mesure positive. Elles comprennent à la fois l'augmentation de la prestation, la baisse du ticket modérateur et la hausse des plans d'aide. Toutefois, cela ne correspond pas aux besoins en augmentation.

Que pour la première fois, un projet de loi mette en place un dispositif pour les aidants est également positif. Les aides sont toutefois bien faibles et ne concerne que les aidants des moins autonomes. Par ailleurs le dispositif « baluchonnage » - soit un salarié qui se rend au domicile de la personne en perte d'autonomie 24 h sur 24 h- déroge au droit du travail et pose le problème de l'équilibre entre les droits des salariés et ceux de la personne aidée et de l'aidant. Ce n'est pas à la loi de décider, cela relève de la négociation entre les partenaires sociaux.

5) l'habitat, On peut apprécier la volonté de recherche de diversification de l'habitat, de l'adaptation des logements et la réhabilitation des foyers logements. Ceux-ci sont renommés « résidence autonomie », l'idée est d'en faire des habitats plus proche d'un vrai domicile, tout en créant les conditions d'une vie sociale qui aide à préserver

ver l'autonomie. Toutefois, les moyens financiers affectés y sont nettement insuffisants. Le projet ne prévoit pas de constructions nouvelles, pas plus que leur accessibilité à toute la population concernée. Le CNRPA a travaillé à un document très intéressant sur cette question dans lequel la CGT a été très impliquée-, (vous l'avez dans les dossiers).

L'encadrement des « résidences services » de droit privé, sans aucune législation actuellement, était absolument nécessaire. On peut regretter que la loi ne mentionne que les constructions nouvelles et ne disent rien sur l'encadrement de celles qui existent.

Les mesures d'adaptation des logements sont les bienvenues, mais la loi ne concerne que 80 000 logements, tandis que l'ANAH en compte 2 millions à adapter.

Nous pouvons interpeller les décideurs locaux, les bailleurs sociaux...

6) Le bénévolat,

→ Avec la mise en place de « Mona Lisa », structure de mise en réseaux des associations de bénévoles, le projet incite au développement du bénévolat. Il s'agit d'encourager celui des retraités. Le bénévolat existe, il est utile, il favorise le lien social, encore faut-il qu'il ne pallie pas les manques de personnels, voire ne se substitue aux salariés.

→ Le projet prévoit également le financement de la formation des bénévoles par la CASA. Si nous pouvons approuver cette formation, en revanche, elle doit être financée par l'État (il existe déjà un fonds d'Etat pour la formation des bénévoles).

7) La deuxième partie de la loi

Nous nous battons non seulement pour le projet en cours, mais aussi pour gagner la deuxième partie de la loi sur les maisons de retraite médicalisées qui semble, je vous l'ai dit, repoussée aux calendes grecques !

Quelques propositions d'actions

1) La Confédération et les actifs

Il y a une évidence, c'est que cette question de l'autonomie concerne autant les actifs que les retraités et que la seule UCR ne parviendra pas à elle seule à faire bouger les lignes ! C'est pourquoi nous pouvons remercier Eric et Denis d'être présents à notre débat. Je pense qu'il serait important qu'une rencontre unitaire des organisations syndicales nationales ait lieu, au-delà des seules organisations de retraités, afin de voir si des actions communes sont possibles et sur quoi. Des différences existent entre les organisations syndicales, mais aussi des revendications communes. Éric et Denis nous dirons si une telle rencontre est envisageable.

Mais si nous en restons au niveau du bureau confédéral et de la Commission exécutive, essentiel toutefois, nous n'avancerons guère. Il y a tout le travail que nous avons déjà engagé depuis plus de deux ans avec nos propres organisations. Nous sommes les moteurs, bien sûr, puisque

les premiers concernés, à nous donc de nous mobiliser également auprès des Unions départementales et fédérations, afin que cette question vienne en débat dans les organisations d'actifs au plus près des salariés.

Ce projet de loi s'inscrit d'ailleurs totalement dans la campagne de reconquête de la Sécurité sociale que la CGT va lancer. Un dossier complet sera diffusé aux syndiqués avec un 4 pages argumentaire sur ce qu'est la Sécu et qui inclut bien la question de l'autonomie dans les fondamentaux de la Sécu. L'assemblée de rentrée a adopté l'idée d'une initiative « Sécurité sociale, emploi, salaires, cotisations sociales » le 16 octobre 2014. La CE d'hier ?

2) L'inter UCR

Nous avons notre propre inter UCR le 16 septembre, au cours de laquelle nous pourrions examiner sur quoi nous pouvons être d'accord pour nous battre.

Le projet va entrer en discussion avec les députés dans l'immédiat puis avec les sénateurs, ça nous laisse un peu de temps. On pourrait proposer aux autres organisations syndicales d'aller à la rencontre des députés et sénateurs (tous ne vont pas être renouvelés) pour leur faire part des changements que nous voulons voir dans la loi, argumenter et convaincre. Il ne s'agit pas de proposer des amendements écrits, ce n'est pas notre rôle, mais de les rappeler à leurs responsabilités.

3) De quel matériel avons-nous besoin ? matériel confédéral, UCR ? tracts, argumentaires, diaporamas ? beaucoup de choses ont déjà été écrites, il faut sans doute les actualiser...

A partir du projet de loi ? A partir des revendications de la CGT ?

Enfin n'oublions pas qu'au niveau européen, la FERPA va déposer un nouveau texte auprès de la nouvelle Commission européenne pour une initiative citoyenne européenne sur la prise en charge des personnes fragiles, quel que soit l'âge. Ce nouveau projet s'appuyant sur les motivations de refus de la Commission précédente, dont nous avons dit que c'était une position avant tout politique, nous avons bon espoir que cette fois il passera. C'est à l'ordre du jour du prochain comité de direction auquel je participerai. L'engagement de nos organisations sur cette ICE qui pourrait démarrer avant la fin de l'année sera un plus pour notre propre loi.

Dans le débat:

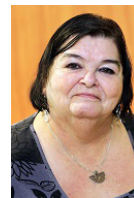
L'aide à l'autonomie n'est pas toujours prise en compte et les avancées sont limitées surtout en matière d'âge.

La CASA : les prélèvements vont-ils aller là où c'est prévu ? Il est constaté également qu'il y a beaucoup d'abus par les bailleurs sociaux en matière de logements.

Quant au bénévolat des retraités, il ne doit pas se substituer au salariat : un fond d'état devrait être créé pour la formation des bénévoles.

Il faut, en amont, tenir compte de la réforme territoriale en ce qui concerne la fermeture de certains établissements hospitaliers, car c'est la perte de la proximité. L'égalité dans le « handicap », c'est une affaire de moyens.

Sur l'actualité



La rentrée se situe cette année dans un contexte complexe tant au niveau national ou international. Cela est vrai au niveau économique, social, politique et syndical. Nous avons besoin d'y réfléchir collectivement pour décrypter les contradictions de la situation et ouvrir des perspectives pour redonner confiance et espoir dans les possibilités de peser sur le cours des choses, de changer le travail et gagner des nouveaux droits pour les salariés en France et en Europe.

Les résultats des politiques d'austérité provoquent une exaspération sociale grandissante qui appelle des réponses urgentes et un changement de cap économique. Au lieu de cela Valls fait les doux yeux au patronat et Hollande ne voit que par le pacte de responsabilité.

Au niveau international:

Au niveau international, les guerres se sont multipliées et les crises existantes s'approfondissent devant l'incapacité des Etats à dégager des solutions politiques aux conflits en cours. Peu de régions dans le monde échappent aux zones de conflits, c'est une situation inquiétante.

Le déluge de feu sur Gaza, la guerre civile en Ukraine, la situation en Lybie, la partition de l'Irak, la guerre en Syrie sont d'autant de lieux où il y a multiplication des conflits.

La CGT a été présente tout l'été dans les mobilisations pour une paix juste et durable en Palestine, pour que les populations israéliennes et palestiniennes puissent vivre en paix entre deux états souverains.

Certes, il y a de la violence et des extrémistes des deux côtés mais il y a bien des territoires palestiniens occupés par une armée et des colons israéliens, il convient de mobiliser le droit de sanctionner la violation par Israël du droit international et ce depuis plusieurs années. Aujourd'hui, il y a déjà plus de 2 000 morts en Palestine. Dans tous les conflits, les populations civiles sont les premières victimes. Selon le haut comité aux réfugiés (HCR) le nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à travers le monde a dépassé, en 2014, les 50 millions de personnes pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale.

Les grilles de lecture des intérêts en jeu au niveau mondial et des stratégies géopolitiques ne sont pas simples à manier pour les salariés. Toutefois on peut retenir un certain nombre de cohérences dans les conflits en cours : la démission des états sous l'effet de l'intervention des puissances étrangères à l'image de l'Irak et de la Lybie, l'importance de l'énergie, l'accès aux ressources naturelles et aux voies de communication.

La CGT porte une conception du monde fondée sur la coopération et la solidarité des travailleurs et des

populations et non sur les affrontements géostratégiques. C'est le sens de notre engagement international et nos efforts permanents pour tisser ou retisser des liens syndicaux avec toutes les parties du monde.

Dans les prochains mois, les opportunités de faire entendre nos revendications internationales ne manquent pas. Aujourd'hui, les négociations d'accords commerciaux bilatéraux se font sous pression des multinationales. Notre syndicalisme porte avec la CSI des exigences en matière de droits fondamentaux, de garanties et de normes sociales. C'est en trouvant des convergences syndicales avec nos camarades des pays concernés qu'ensemble nous pourrions agir efficacement.

Et en Europe

En Europe, les organisations françaises se sont engagées à organiser le congrès de la CES à Paris fin septembre 2015, nous allons préparer nos propositions pour la prochaine mandature. Nous tirons les enseignements de 6 années d'austérité en Europe, à ce niveau, il faudra également un changement de cap. Nous allons œuvrer pour amener au sein de la CES et avec nos partenaires européens une démarche syndicale offensive sur les revendications des salariés en lien avec le vécu de nos syndicats dans les entreprises.

En ce qui concerne les retraités se tiendra également en 2015 le congrès de FERPA. Là également nous devons construire une démarche syndicale offensive pour satisfaire nos revendications. Nous allons avoir des échanges bilatéraux fin septembre début octobre avec les commissions ouvrières d'Espagne et l'UIL d'Italie qui nous ont invités. Cela sera l'occasion d'échanger sur la situation économique et sociale et sur la préparation du congrès.

En France

Au niveau national, la situation économique et sociale n'est pas bonne. Les résultats de la politique d'austérité menée dans la continuité des politiques précédentes conduisent à une croissance nulle, un chômage en hausse, une destruction massive d'emplois, une augmentation de la précarité et des bas salaires. L'absence totale de prise en compte des réalités sociales et des résultats économiques se heurte de plein fouet aux besoins sociaux, aux préoccupations essentiels des salariés, des chômeurs et des retraités.

Hollande et son gouvernement s'obstine et s'enfonce dans le pacte de responsabilité qu'il a passé avec le MEDEF et le transforme en feuille de route comme si c'était le résultat d'une négociation entre partenaire sociaux.

Cette stratégie de diminution de la rémunération du travail pour sauver les marges des entreprises est un échec en matière d'emplois et d'investissements que tous les

observateurs économiques sont obligés de reconnaître. Or de l'argent, il y en a, la distribution des dividendes aux actionnaires au deuxième trimestre est en hausse de 30 %.

Cela pose avec force la question de la répartition des richesses dans notre pays et le contrôle des aides publiques par les salariés et leurs représentants.

Le patronat va toucher 40 milliards supplémentaires d'aides annuelles aux entreprises qui vont s'ajouter aux 180 milliards déjà existants.

Pendant ce temps, c'est le gel des salaires et des pensions, c'est le non investissement industriel qui permettrait une relance de la consommation.

Pas de pauses dans les luttes

Sur le terrain des luttes et des actions de salariés dans les entreprises et malgré les difficultés l'été n'a pas marqué de pause. Ce qui les caractérise, c'est leur diversité, diversité des secteurs concernés, diversité des motifs de déclenchements des conflits, diversité des périmètres allant d'un service à des professions entières et diversités dans les modes d'action.

L'ensemble témoigne d'une exaspération croissante d'une disponibilité des salariés mais aussi des formes de repli sur la défense immédiate dans l'entreprise ou la profession qui ignorent la situation des salariés d'à côté. C'est à la construction de convergences de lutte qu'il nous faut donc travailler.

C'est sans doute cette potentialité d'intervention des salariés qui a provoqué avant l'été l'intense bataille médiatique pour isoler les salariés en lutte (intermittents ; cheminots, SNCM) et tenter de discréditer la CGT. Cette campagne n'est pas nouvelle, mais atteint ces derniers mois une rare violence. Elle touche l'ensemble du syndicalisme et traduit sans doute la volonté de la majorité en responsabilité de voir s'installer en France un autre modèle syndical plus enclin à relayer les politiques gouvernementales.

Compte tenu de la situation nous devons mener le débat d'idée avec les retraités pour qu'ils puissent décider par eux-mêmes les solutions à mettre en œuvre pour qu'ils reprennent confiance dans le syndicalisme et la possibilité de gagner des avancées sociales.

Enjeu de syndicalisation

Nous savons tous que la reconstruction d'un rapport de forces plus favorable aux salariés passe par leur propre capacité à se rassembler, s'organiser et agir. La syndicalisation est donc au cœur de cet enjeu.

À la fin août, Olivier nous a alertés sur la situation d'organisation de notre UCR et qui en tout été de cause ne peut pas rester en l'état. En effet pour 2013 ce sont 2 401 FNI date à date par rapport à 2012 et 5 350 FNI sur le total de l'année pour être à 100%.

24 USR sont en progression contre 62 qui baissent. Les 20 USR les plus en retard totalisent 4 697 FNI.

Pour les UFR 6 progressent et 27 régressent. Les 10 UFR les plus en retard cumulent un déficit de 5 179 FNI.

Plus que jamais les situations d'organisations doivent être examinées à la loupe dans chaque section syndicale, chaque USR et chaque UFR.

Après un 10ème congrès dynamique, porteur d'espoir et de perspectives de développement de notre syndicalisme retraité, après notre puissante manifestation du 3 juin, nous sommes à l'initiative pour construire notre syndicalisme au service des retraités. Pour y parvenir nous avons besoin de nous appuyer sur le plus grand nombre de syndiqués.

Nous savons par expérience que le rapport de forces nous est favorable lorsque les courbes de syndicalisation sont élevées. Accepter un recul de nos forces organisées dans le contexte social et politique actuel reviendrait à réduire les capacités d'intervention à très court terme. Nous avons besoin de nous faire entendre du gouvernement et du patronat, pour cela la question de notre nombre est cruciale.

Pour avancer nous avons besoin de partager avec les militants plusieurs éléments de confiance concrets sur la répartition des richesses et que d'autres choix économiques sont possibles.

Pour favoriser l'intervention massive des salariés et des retraités, la question du rassemblement et l'unité syndicale est posée.

Nous devons convaincre que la valorisation du travail et sa transformation sont une issue à la crise.

Nos axes de travail :

Les centaines de réunions qui vont avoir lieu dans les organisations doivent être le moment privilégié pour faire le point sur la syndicalisation mais aussi sur la mobilisation.

La perspective d'une nouvelle journée d'action unitaire le 30 septembre pour exiger la revalorisation des pensions est posée. Pour nous il s'agit de nous continuer à nous battre pour nos revendications, en particulier celles que nous avons mises en avant le 3 juin dernier et surtout ne pas laisser passer le 1er octobre sans rien dire. Rappelons-nous que le gouvernement a prévu de ne pas revaloriser les retraites et pensions à cette date.

Nous ne pouvons être en dessous du 3 juin et quelque soit les formes d'organisation choisis dans les départements nous avons à contacter chaque retraité pour assurer sa participation. Le bureau de l'UCR vous propose le déploiement de ses membres dans différentes villes de province : Lyon, Nancy, Nantes, Limoges, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Rouen, Rennes, Clermont, Lille, Marseille, Besançon et Paris.

L'intersyndicale qui a fait le 3 juin, c'est-à-dire les 9 organisations syndicales et associations se réunira le 11 septembre prochain pour aider à la préparation dans les territoires. Un tract est en préparation.

D'ores et déjà une dizaine de départements nous ont fait

part de leur état de préparation pour l'essentiel :

- La rédaction et la programmation de distribution de tracts
- L'organisation de rencontres avec les autres organisations syndicales
- Des communiqués et conférences de presse
- Des rassemblements et, ou des manifestations en direction des préfectures et du MEDEF

Les plates formes revendicatives s'élaborent sur :

- Le pouvoir d'achat et la revalorisation des pensions
- La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement
- L'accès aux soins et aux services publics
- Contre les mesures fiscales pénalisant les plus faibles pensions.

Nous avons besoin que partout des initiatives se prennent pour la réussite du 30 septembre.

Dans le même temps le gouvernement projette de passer au parlement la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement nous en avons parlé ce matin.

L'inter UCR

L'inter UCR, quant à elle se réunira le 16 septembre avec 2 points à l'ordre du jour le prochain congrès de la FERPA et la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

Cette réunion est reportée, car le CNRPA est reçu par le ministère pour la mise en place du Haut Conseil de l'avancée dans l'âge. Bon nombre de responsables d'UCR sont membres du CNRPA et ne pourront participer à cette rencontre.

L'assemblée de rentrée de la CGT a décidé entre autre d'avoir une initiative coordonnée sur les questions de santé et de la sécurité sociale le 16 octobre prochain en amont de l'examen du PLFSS par l'assemblée nationale. Cette initiative pourrait prendre la forme d'un rassemblement national autour des salariés de la santé, des organismes sociaux et des territoires proches de l'île de France d'une part et des implications territoriales fortes sous des formes diversifiées d'autre part.

Un quatre pages confédéral est en préparation.

Vous le voyez, ce n'est pas le travail qui manque en cette rentrée, à vous la parole.

manifestation nationale du 3 juin à Paris et solidarité financière - rappel

Réunie les 3 et 4 septembre, la Commission exécutive a examiné le bilan financier de la manifestation du 3 juin à Paris.

Le total des dépenses pour l'UCR se monte à 239 585,32 €. Les recettes au 5 septembre sont de 106 548 €.

Nous avons décidé que l'UCR prenait en charge la totalité des frais pour la confection des foulards (55 920 €) mis gratuitement à votre disposition. La vente de ceux-ci devait et doit servir à payer une partie des frais de transport et, pour la région parisienne et les UFR, apporter la solidarité financière.

Or, à la première lecture du bilan, nous sommes loin du compte. Un bilan a été envoyé aux U.F.R. et U.S.R.

la Commission exécutive demande à tous ceux qui ont encore des règlements à effectuer de le faire très rapidement.

La Commission exécutive du mois de novembre aura à examiner les résultats financiers, afin de prendre des dispositions concrètes.



Prochaine CE le 9 octobre 2014.

SPECIAL EUROPE

Deux informations de HubertSCHWIND

- **La FIAPA**
- **Point sur L' I.C.E.**



FIAPA

Fédération Internationale des Associations de Personnes Agées

Le 17 juin 2014 s'est tenu un colloque organisé par la FIAPA avec des débats sur la « Charte Sociale Européenne » dans les locaux de cette dernière à Paris. Différents organisations associatives étaient présentes, les Syndicats la CGT et la CFDT, Plusieurs écrivains, des médias

ainsi que différents chercheurs des hôpitaux universitaires.



PRESENTATION

La FIAPA est une organisation créée en 1980 d'une volonté d'une soixantaine d'associations de quatre pays (France, Italie, Belgique et Espagne) avec un objectif fondamental de défendre les intérêts des personnes âgées à travers le monde en favorisant l'action commune

Reconnue internationalement (ONU, UNESCO, OMS, conférence des OING du conseil de l'Europe) elle regroupe aujourd'hui des associations et des fédérations de personnes âgées d'une quinzaine de pays.

La FIAPA organise des colloques internationaux qui réunissent des experts du monde entier et permettant d'initier des réflexions sur les problématiques que rencontrent les personnes âgées à travers le monde.

Trois tables rondes furent organisées ce jour avec des présentations sur la Charte Sociale Européenne et des débats avec les invités.

Première table ronde :

Présentation de la charte sociale Européenne par le président des OING (Organisation Internationale Non Gouvernemental) du conseil de l'Europe M. Jean-Marie Heydt. Cette charte sociale complète les droits civils et politiques de la Convention Européenne des droits de l'homme de 1950. Le respect des engagements souscrit par les états au titre de la charte est soumis au contrôle du comité Européen des droits sociaux.

Un débat s'en suivit avec la participation à la tribune du

président du comité Européen (M. Jiménez Quesada) des droits sociaux et d'un professeur de droit à l'université Paris 1. (M François Akamdji-Kombe)

La charte sociale Européenne ouverte à la signature à Turin en Octobre 1961, révisée en 1991, a souligné la nécessité, d'une part de préserver le caractère indivisible de tous les droits de l'homme qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels et d'autre part de donner à la charte une nouvelle impulsion.

Deuxième table ronde :

- Organismes habilités à déposer les réclamations.
- Les partenaires sociaux Européens, la CES, et l'OIE (Organisation Internationale des Employeurs).
- Certaines OING (Organisation Internationale Non Gouvernemental) dotées du statut participatif auprès du conseil de l'Europe.
- Les partenaires sociaux nationaux.

S'en suit un débat sur les organisations qui peuvent déposer une réclamation, et également sur la possibilité de déposer des réclamations collectives devant le comité des droits sociaux qui est beaucoup plus souple que la Cour Européenne des droits de l'homme. Notre confédération (CGT) s'en est déjà servie pour déposer des réclamations devant le comité.

Troisième table ronde :

Ce 3ème débat fut consacré à la FIAPA, à ses missions et au suivi des recours :

Représenter les Associations de personnes âgées.
Accompagner les associations dans la quête de leurs objectifs.

Informersur les problématiques du vieillissement.

Ce colloque fut intéressant et instructif, nous permet de mieux connaître la FIAPA, et surtout à mis en avant le Charte Européenne Sociale qui est un outil qui peut servir dans nos combats pour une Europe plus Sociale.

Hubert SCHWIND

L'initiative citoyenne européenne est l'une des nouveautés importantes du traité de Lisbonne. Par le biais de l'article 11(4) du TUE*, tous les citoyens européens ont désormais la garantie, une fois qu'ils ont recueilli un million de signatures, de : « pouvoir prendre l'initiative d'inviter la Commission européenne, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles les citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités.

Faire face au défi (démographique) de l'Europe : le droit à la dignité et aux soins tout au long de la vie

Lors du dernier congrès la FERPA, il a été décidé de ce saisir de ce texte et lancer une ICE pour présenter une loi au parlement Européen sur la perte d'autonomie des personnes âgées et sur le droit aux soins tout au long de sa vie.

Une action syndicale des retraités à l'échelle Européenne

7 pays se sont engagés fermement dont la France !

L'UCR CGT partie prenante à ce projet avec l'espace Europe/international et l'intersyndicale c'est mis au travail.

Un premier texte élaboré par des experts à été remis à la commission Européenne qui l'a rejeté !!!

Quelques exemples d'argumentations pour ce refus :

L'acte juridique de l'Union constituant l'objet de votre proposition d'initiative citoyenne implique qu'il faudrait qualifier les soins de santé de longue durée comme des services d'intérêt économique général (SIEG) et vise entre autres à obliger les États membres à fournir de tels services ;

En effet, en ce qui concerne la sécurité sociale, l'article 153 ne couvre que l'adoption de prescriptions minimales concernant les travailleurs. En revanche, les soins de santé des non travailleurs, y compris les soins de longue durée et pour les personnes âgées, objet de votre proposition d'initiative citoyenne ne sont pas couverts ;

Par ailleurs, après examen approfondi, nous ne voyons aucune autre disposition des traités qui pourrait servir de base juridique pour l'adoption d'un acte juridique de l'Union dont l'objet principal serait celui qui vous indiquez.

Suite à cet examen, je suis au regret de vous informer que la Commission se doit de refuser l'enregistrement de cette proposition d'initiative au motif qu'elle tombe manifestement en dehors du cadre des attributions de la Commission en vertu desquelles elle peut présenter une proposition d'acte

juridique de l'Union aux fins de l'application des traités.

RECOURS EN ANNULATION

Suite au refus de la commission, la FERPA a déposé un recours en annulation devant la cours de justice Européenne.

Fut également proposé un nouveau texte, élaboré par des experts, pour être enregistré en automne.

Nous soutenons que la législation est nécessaire, qu'elle doit être soutenue par des mesures non contraignantes, le cas échéant, et qu'elle doit avoir l'objectif suivant :

«Que chaque individu au sein de l'UE, quel que soit leur âge ou leur situation familiale, bénéficie de la garantie à un droit à des soins de longue durée de qualité, ainsi que toutes telles mesures de prise en charge que sont appropriées pour leur handicap ou leur infirmité, dans un esprit de solidarité » .

Il s'agit de garantir la dignité de tous «.

Comme suite au mandat du Comité Exécutif FERPA de mars 2014, les membres du Comité de Direction avaient reçu préalablement, le texte de la nouvelle proposition (élaboré avec l'aide d'experts) pour l'enregistrer en automne 2014.

Un débat a eu lieu. Pour conclure sur ce point, le Comité de Direction a confirmé son soutien au texte proposé. Il a été décidé d'envoyer ce texte à tous les affiliés en leur demandant de faire parvenir les observations éventuelles avant la mi-juillet 2014.

La CGT continue le combat avec la FERPA et vous informeras de la suite dès que le nouveau texte sera adopté par la commission Européenne .

Responsable Europe/Internationale

Hubert SCHWIND

* T.U.E. : Traité de l'Union Européenne



Cette année, les pensions ne seront pas revalorisées. Celles inférieures à 1200€ toucheront 8€ de plus par mois de minimum vieillesse. Toujours en dessous du seuil de pauvreté. Honteux!
Partout dans toute la France, le 30 septembre disons au patronat, au gouvernement:

NON AU BLOCAGE DES PENSIONS DE RETRAITE

RAPPEL DES FAITS

- ⇒ Le gouvernement, suivant le MEDEF, a décidé de bloquer la revalorisation des pensions de retraite au-delà de 1200 €.
- ⇒ Le MEDEF a bloqué la revalorisation des complémentaires ARRCO, AGIRC pour 2014
- ⇒ C'est aussi une hausse de la TVA qui touche les plus défavorisés.
- ⇒ C'est aussi la fiscalisation de la bonification des pensions des retraités ayant eu trois enfants et plus.
- ⇒ La perte est le résultat aussi du passage de 10 à 25 ans pour les salariés du privé, l'indexation des pensions sur les prix et non sur l'évolution des salaires moyens, les décotes, l'allongement des durées de cotisation et, depuis le 1er avril 2013, l'instauration d'une taxe de 0,3% pour les retraites imposables (CASA), La liste serait longue à rappeler tous les mauvais coups contre les retraités.

RETRAITES : UNE COLERE FORTE

Au début de l'année des milliers de cartes pétitions ont été remises au Président de la République pour lui dire que les retraités ne sont pas des nantis. Et le 3 juin à l'appel de 9 organisations de retraités venants de toute la France, nous avons manifesté notre colère pour nos retraites, la santé, le droit à l'autonomie..

Le gouvernement est injuste pour les salariés, les chômeurs, les retraités mais généreux pour les actionnaires. En France le chômage progresse, la création de richesses est en panne, la demande intérieure est moribonde. Le pouvoir d'achat des salariés, comme des retraités, ne cesse de baisser. Des résultats catastrophiques qui sont le fruit de la politique d'austérité de la baisse des salaires, pensions et des cadeaux accrus au monde de la finance.

DE L'ARGENT POUR LES SALAIRES, NOS PENSIONS : IL Y EN A

220 milliards d'euros d'aides publiques ont été donnés aux entreprises qui ne sont soumises à aucune évaluation alors que tous les observateurs attentifs constatent que cela n'a servi ni à l'investissement, ni l'emploi. De 6,9 milliards d'euros en 1978, ils sont passés en dividendes pour les sociétés non financières, à 247,6 milliards en 2008, année du déclenchement de la crise. En trente ans, si le montant des dividendes a été multiplié par 36, la masse salariale ne l'était que par 4,5.

POUR LA REVALORISATION DE NOS PENSIONS

Les organisations syndicales, associations qui avaient réussi l'énorme manifestation des retraités le 3 juin, ont décidé de rappeler leur volonté de voir revaloriser l'ensemble des pensions comme cela avait lieu le 1er janvier de chaque année. Et maintenant le gouvernement, le patronat, ont décidé de reporter aux calendes grecques les revalorisations de nos pensions. C'est insupportable.

Le 30 septembre avec les autres organisations exigeons:

- ⇒ Un rattrapage immédiat de 300 € par mois pour tous les retraités.
- ⇒ La revalorisation des pensions et des retraites complémentaires au 1er janvier indexées sur les salaires moyens
- ⇒ Le minimum retraite égale au Smic que la CGT revendique à 1700€ brut pour une carrière complète.
- ⇒ Le relèvement des pensions de reversion à 75% de la retraite initiale
- ⇒ Le rétablissement de la 1/2 part pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

COMME DANS TOUTE LA FRANCE, A L'APPEL DE LA CGT, FO, SOLIDAIRE, FSU, CGC, UNRPA, LSR, FGR, CFTC :

**Rappelons nos revendications
AU PATRONAT
AU GOUVERNEMENT
MARDI 30 SEPTEMBRE**

Me syndiquer à la CGT, c'est défendre :

- Mon pouvoir d'achat
- Ma retraite
- Ma santé
- Mes besoins quotidiens...

Alors, n'attendez pas